

Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
B-4000 LIEGE
Tel 04/321 65 75
Fax 04/321 66 57
Web: <http://www.cpmg-ulg.be>

FACTURATION FRAIS INSEMINATION ARTIFICIELLE AVEC SPERME DE DONNEUR (IAD)

Le CHR-Citadelle et le CHU de Liège sont deux prestataires de soins **différents**.

- 1. Les frais de laboratoire** de spermologie (gestion de la banque de sperme et coût des paillettes des donneurs) sont à verser au **CHU de Liège**.
- Tous **les actes médicaux** (les consultations, les échographies, les prises de sang, les inséminations, etc...) sont à régler au **CHR-Citadelle**.

I. FRAIS DE LABORATOIRE (CHU Liège) **A régler anticipativement**

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
Prix de la paillette et de sa préparation	300 € / cycle*	440 € / cycle*
Donneur connu dirigé (hors prix congélation) ou donneur réservé avec paillettes prépayées	0 € / cycle	140 € /cycle

**Si vous avez déjà effectué les démarches et le paiement pour une réservation de paillettes pour deuxième grossesse, et que cette demande a été introduite pour la première fois après le 1/1/2017, vous avez déjà dû payer le prix des paillettes en plus des frais de réservation. Lors de l'utilisation de ces paillettes, les montants à payer pour les frais de laboratoires sont alors respectivement de 0 € (patiente mutualiste) et 140 € (patiente étrangère ou hors INAMI)*

Le montant repris dans ce tableau doit impérativement être versée **AVANT** l'insémination par virement bancaire (ou transfert international) au :

N° de compte : 091-0089830-37

Titulaire : CHU du Sart Tilman, Domaine Universitaire Sart Tilman 4000 LIEGE

Code Bic ou Swift : GKCCBEBB

Code IBAN : BE35 0910 0898 3037

Banque : BELFIUS, Bld Pacheco, 44, 1000 BRUXELLES

Communication/motif/référence : « **CC 960 4192 00** » **suivi de votre nom et prénom.**

(!!! Très important à indiquer lors de votre virement bancaire).

Veillez vous munir de **la preuve de paiement** et de votre carte d'identité (ainsi que de celle de votre conjoint ou de votre compagne si celui-ci ou celle-ci n'effectue pas le déplacement) et présenter ces documents au laboratoire de spermologie ou au médecin qui vous recevra.

Aucune IAD ne sera réalisée sans ces documents.

Aucun versement en liquide ne sera accepté au niveau du service de PMA.

II. FRAIS MEDICAUX (CHR Citadelle) A régler sur place le jour même

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
Acte médical d'insémination	+/- 25 €	+/- 190 €

Ces sommes sont à régler **LE JOUR** de votre insémination au guichet de Gynécologie au 4^{ème} étage, route B459 **(et non au CHU de Liège)**.

Si votre insémination a lieu un week-end ou un jour férié, le secrétariat étant fermé, l'hôpital de la Citadelle vous enverra la facture à votre domicile.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Mme Cynthia GALASSO (tel : +32.4.321.62.57 – Fax : +32.4.321.66.57 – Email : cynthia.galasso@chrcitadelle.be).